



Qu'est-ce qu'un citoyen toujours ignoré et considéré comme un râleur peut bien faire qui puisse avoir une influence quelconque pour que l'on respire mieux ?

Rubrique : questions-réponses Date : lundi 23 novembre 2010

Bonjour,

Bravo pour votre édito qui résume parfaitement l'absurdité de l'attitude du pouvoir et des citoyens face à la tabagie. Il faudrait une révolution citoyenne ! Car nous vivons bel et bien une dictature d'un petit nombre de fumeur sur une immense majorité de non-fumeurs. Et, comme vous le dites, les fumeurs irrespectueux n'ont pas du tout peur du gendarme, et pour cause, n'y en a jamais (même si on me demande régulièrement bêtement si je suis de la police quand j'ose faire une réflexion). Cela dit, voici ce que je voulais vous demander :

J'avais écrit (en recommandé AR) au préfet de Boulogne Billancourt il y a fort longtemps pour lui demander de bien vouloir faire respecter le décret interdisant de fumer dans ces fameuses terrasses bâchées. Un spectacle particulièrement préoccupant à Boulogne vu le nombre de très jeunes gens qui s'y entassent (et ont clairement les moyens de s'acheter des cigarettes). Je n'ai jamais eu de réponse.

Préoccupant aussi, le spectacle de l'espace juste devant l'entrée de l'hôpital Ambroise Paré, toujours à Boulogne. Une forêt de panneaux y signalent l'interdiction de fumer et invitent courtoisement à la compréhension (c'est un hôpital, tout de même)... Et comme de bien entendu, les fumeurs s'en moquent (sans doute est-il trop fatigant d'aller 30 mètres plus loin, là où c'est autorisé), et le sol est jonché de mégots.

Je me fendrai bien d'une lettre au préfet, tant je trouve ça révoltant, mais je sais déjà qu'elle ira à la poubelle et qu'il ne se passera rien.

Alors comment agir individuellement dans ces conditions ?

En fait je ne crois plus vraiment à l'activisme isolé, aux lettres, aux commentaires sur les services clients des sites internet publics, etc. D'où l'évocation d'une révolution...

L'association DNF a-t-elle déjà envisagé des solutions citoyennes ? Des groupes d'indignés ? (c'est à la mode) Des pétitions ? Des actions ?...

Bref, qu'est-ce qu'un citoyen toujours ignoré et considéré comme un râleur peut bien faire qui puisse avoir une influence quelconque pour que l'on respire mieux ?

Cordialement,

E B

Réponse :

Le [procureur de la République](#) est en droit de classer sans suite une plainte ou d'actionner la justice. Le classement sans suite fait l'objet d'une information à la victime. Toutefois, il est communément admis que la victime, sans nouvelle de sa plainte déposée depuis plus de 3 mois, peut faire une demande d'information auprès du procureur qui, généralement, s'oblige alors à apporter une réponse.

Contrairement à ce que vous pensez, les actions individuelles servent de baromètre de l'opinion pour les décideurs. Ils en tiennent donc d'autant plus compte qu'elles sont nombreuses et particulièrement lorsqu'elles sont coordonnées par une ONG.

La solution citoyenne, telle que vous la préconisez, reste une arme très dissuasive, mais DNF ne pourrait l'envisager que si ses adhérents se comptaient par centaines de milliers, ce qui n'est pas le cas dans une France devenue individualiste à l'extrême.

Encore merci pour vos encouragements : ils sont le carburant indispensable au fonctionnement d'une équipe aussi dévouée à la cause publique mais autant dépourvue de moyens.